

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 18 FÉVRIER 2013, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Normand Grenier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Est absent monsieur le conseiller Richard Ruest.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 18 février 2013 ouverte.

RÉSOLUTION 2013-02-023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2013

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2013
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCU tenue le 30 janvier 2013
4. Avis de motion

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement numéro 399-18-1 modifiant le règlement numéro 399-18 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2013
- 5.2 Dépôt du certificat du greffier adjoint suite à la procédure d'enregistrement tenue le 6 février 2013 en regard du règlement d'emprunt numéro E-446 décrétant une dépense de 4 085 825 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser divers travaux de réfection et de réhabilitation d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie, sur une partie des rues Milton, Ostiguy, Parkview, Auclair, Rose, Prince-Edward, Brighton, Kingston et Princeton

6. Administration générale

- 6.1 Autorisation à messieurs Daniel Desnoyers, Jacques Dubé, Régis Lebrun et Julien Gauthier – Reproduction de clés des bâtiments municipaux
- 6.2 Autorisation de signature à la trésorière madame Diane Gaudette
- 6.3 Prolongation du contrat de travail temporaire de madame Jacqueline Senneville au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme
- 6.4 Autorisation de participation au congrès annuel de l'Association des Directeurs Généraux des Municipalités du Québec du 28 mai au 1^{er} juin 2013 – Monsieur Daniel Desnoyers, directeur général

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 17 janvier 2013 au 13 février 2013
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2013-02-01
- 7.3 Dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2011
- 7.4 Office municipal d'habitation de Otterburn Park (O.M.H.) – Approbation du budget de l'exercice 2013

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 193, rue Clifton
- 8.2 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 599, chemin des Patriotes
- 8.3 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 368, rue Rose

9. Travaux publics

- 9.1 Embauche de la compagnie Réseau Conseil des Sages inc. – Direction intérimaire au Service des travaux publics de la Ville
- 9.2 Collecte des résidus domestiques dangereux en 2013 – Appel d'offres

- 9.3 Participation de la Ville d'Otterburn Park – Projet d'aménagement d'un site de démonstration d'aménagement paysager écologique – Reconstruction Harmonieuse de l'Agriculture (RHA)
- 9.4 Embauche temporaire d'un étudiant de l'Institut de technologie agroalimentaire, campus de St-Hyacinthe – Saison estivale 2013
- 10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Les Courses Gourmandes – Marathon des Microbrasseries
 - 10.2 Centre d'Action Bénévole de la Vallée-du-Richelieu – Demande de soutien financier pour l'année 2013
 - 10.3 Octroi d'une subvention à l'Association Amitiés Braye-Burn
- 11. Environnement
 - 11.1 Compensation des coûts de la collecte sélective – Projet de règlement provincial
 - 11.2 Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) – Règlement d'emprunt concernant les frais de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution
- 12. Sécurité aux citoyens
 - 12.1 Montage du véhicule incendie de modèle Chevrolet Silverado 2013 – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – 911 Pro Inc.
 - 12.2 Prudent Groupe Conseil – Formation des membres du conseil municipal et des employés municipaux – Plan municipal de sécurité civile et de mesures d'urgence
 - 12.3 Constitution du comité de sécurité municipale
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Gérard Boutin

1. Projet de l'ordre du jour des séances du conseil municipal disponibles sur le site internet de la Ville

Monsieur le maire informe que les projets des ordres du jour des séances ordinaires du conseil seront disponibles sur le site internet de la Ville à compter de 16h30 le vendredi précédant lesdites séances.

2. Vente de livres de la bibliothèque

Lors de la vente de livres du 9 février dernier à l'ancienne bibliothèque municipale d'Otterburn Park, deux cents vingt-cinq (225) personnes ont acheté des livres et cela a permis d'amasser environ 1 700 \$.

3. Défi Santé équilibre 5/30

Monsieur le maire rappelle que la période d'inscription se termine le 28 février 2013.

4. Collecte de sang

Monsieur le maire remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la collecte de sang du 15 février 2013 au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine. Il y a eu quatre-vingt-deux (82) dons de sang récoltés.

5. Festival des voitures d'eau

Le 22 juin 2013 aura lieu le festival des voitures d'eau organisé par la Maison des cultures amérindiennes, en partenariat avec la Ville d'Otterburn Park

6. Modification de la Charte de la langue française

Monsieur le maire mentionne que le gouvernement provincial étudie présentement la possibilité de modifier la Charte de la langue française. Pour notre ville, nous maintenons le statu quo sur le statut bilingue de notre Ville.

7. Commission municipale du Québec – Zonage du P-101

Dans le cadre de la refonte des règlements urbanistiques, une demande a été déposée à la C.M.Q. Cette demande vise à contester le changement de zonage de la zone P-101. Cette contestation aura des répercussions sur le processus d'adoption de tous les règlements de la refonte et en retardera l'application.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

RÉSOLUTION 2013-02-024

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE
21 JANVIER 2013**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 janvier 2013, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 30
JANVIER 2013**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 janvier 2013.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 399-18-1

**RÉSOLUTION
2013-02-025**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-18-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-18 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* confère au conseil municipal le pouvoir d'élaborer des politiques de gestion administrative;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2013 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

D'ADOPTER le règlement numéro 399-18-1 intitulé « Règlement numéro 399-18-1 modifiant le règlement numéro 399-18 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2013 ».

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER ADJOINT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 6 FÉVRIER 2013 EN REGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-446 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 085 825 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE, SUR UNE PARTIE DES RUES MILTON, OSTIGUY, PARKVIEW, AUCLAIR, ROSE, PRINCE-EDWARD, BRIGHTON, KINGSTON ET PRINCETON

Le greffier adjoint dépose le certificat qu'il a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du règlement d'emprunt numéro E-446 ayant décrété une dépense de 4 085 825 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser divers travaux de réfection et de réhabilitation d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie, sur une partie des rues Milton, Ostiguy, Parkview, Auclair, Rose, Prince-Edward, Brighton, Kingston et Princeton.

Aucune personne n'a apposé sa signature audit registre, le règlement d'emprunt numéro E-446 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION
2013-02-026**

AUTORISATION À MESSIEURS DANIEL DESNOYERS, JACQUES DUBÉ, RÉGIS LEBRUN ET JULIEN GAUTHIER – REPRODUCTION DE CLÉS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la nécessité de faire reproduire des clés des bâtiments de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater des employés à cette fin;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers, le chef d'équipe des employés cols bleus, monsieur Jacques Dubé, et les employés cols bleus messieurs Régis Lebrun et Julien Gauthier à faire reproduire des clés de la Ville lorsque requis.

**RÉSOLUTION
2013-02-027**

AUTORISATION DE SIGNATURE À LA TRÉSORIÈRE MADAME DIANE GAUDETTE

CONSIDÉRANT que madame Diane Gaudette est la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville depuis le 12 décembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyée par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE madame Gaudette soit et est autorisée à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2013-02-028**

PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE DE MADAME JACQUELINE SENNEVILLE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT que madame Jacqueline Senneville est à l'emploi de la Ville depuis le 29 juin 2011 pour assurer des remplacements temporaires au secrétariat des Services techniques et du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la titulaire du poste de secrétaire, Services techniques de la Ville attitrée au secrétariat du Service de l'urbanisme, a quitté ses fonctions en date du 19 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que depuis ce départ, madame Senneville assure les fonctions de secrétaire du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de madame Senneville pour une durée déterminée à compter du 2 mars 2013 et se terminant le 1^{er} mars 2014 afin d'assumer les fonctions de secrétaire au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de fixer sa rémunération au taux horaire de 23,69 \$ et d'établir son horaire de travail selon les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 5 février 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE la Ville prolonge le contrat de travail de madame Jacqueline Senneville pour une durée déterminée à compter du 2 mars 2013 et se terminant le 1^{er} mars 2014 et ce, à titre de secrétaire temporaire du Service de l'urbanisme de la Ville;

QUE la Ville verse à madame Jacqueline Senneville, une rémunération au taux horaire de 23,69 \$ à compter du 2 mars 2013 et selon les autres conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2013-02-029**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 28 MAI AU 1^{ER} JUIN
2013 – MONSIEUR DANIEL DESNOYERS, DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Desnoyers, directeur général à la Ville souhaite participer au congrès annuel de l'Association des Directeurs Généraux des Municipalités du Québec se tenant du 28 mai au 1^{er} juin 2013 à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que ce congrès permet notamment aux participants, d'être informés de l'évolution du milieu municipal tout en assistant et participant à des conférences et ateliers;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 5 février 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Daniel Desnoyers à participer audit congrès au coût de 902,55 \$, taxes incluses et que tous les autres frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette participation soient puisés à même le poste budgétaire Congrès 02-130-00-329.

**RÉSOLUTION
2013-02-030**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 17 JANVIER 2013 AU 13
FÉVRIER 2013**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 17 janvier au 13 février 2013 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds d'administration

Liste des prélèvements	28 831,64 \$
Liste au 13 février 2013	279 629,18 \$
Chèques n ^{os} 9637 à 9656	271 626,18 \$

Déboursés par retraits bancaires 186 682,88 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 766 769,88 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2013-02-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2013-02-01. Elle y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2013-02-031**

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION DE L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a établi, par un arrêté ministériel, des indicateurs de gestion et les règles d'implantation de ces indicateurs;

CONSIDÉRANT que ces indicateurs viennent soutenir la prise de décision des municipalités en vue d'améliorer leur prestation de services;

CONSIDÉRANT que ces indicateurs visent à permettre aux élus et aux fonctionnaires municipaux de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services offerts et de la santé financière de leur organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation datée du 28 janvier 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2011 et qu'ils soient transmis au MAMROT.

**RÉSOLUTION
2013-02-032**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE OTTERBURN PARK (O.M.H.) – APPROBATION
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2013**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre de l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'Office a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2013;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi*, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des dites prévisions;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé monsieur le conseiller Normand Grenier:

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park pour l'année financière 2013, prévoyant des dépenses totales de 108 593 \$;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2013, soit de 2 043 \$.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2013-02-033**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 193, RUE CLIFTON

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser une marge de recul latérale gauche de 0,75 mètre pour le garage annexé, alors que la norme au Règlement est de 1,2 mètre;

CONSIDÉRANT la situation dérogatoire est illustrée au certificat de localisation, réalisé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 28 novembre 2012, sous le numéro 9890 de ses minutes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2000-56, datée du 21 février 2000, octroie une dérogation mineure sur la marge latérale droite d'un abri d'auto, alors que l'étude du dossier démontre qu'il s'agit plutôt de la marge latérale gauche d'un garage annexé;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objectif, notamment de rectifier les éléments visés par la dérogation mineure précitée;

CONSIDÉRANT que la demande permet de régulariser une situation existante;

CONSIDÉRANT que la démolition dudit garage créerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de préjudice de causé au voisinage;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée peut être considérée mineure;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2013-01-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 janvier 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2013-02-034**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 599,
CHEMIN DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en brique de couleur rouge argile, en déclin de bois et en tôle architecturale et que le tout forme un mélange harmonieux;

CONSIDÉRANT la demande a été reçue en date du 23 octobre 2012, avant l'avis de motion des premiers projets de Règlements refondus, cette demande de PIIA n'est donc pas visée par un effet de gel;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2013-02-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 janvier 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2013-02-035**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 368, RUE
ROSE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 28 novembre 2012, le comité consultatif d'urbanisme recommandait de reporter la décision concernant une demande de PIIA au 368, rue Rose afin d'avoir un complément d'informations;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un agrandissement de la résidence en cour avant pour l'aménagement d'un vestibule;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur seront en brique et déclin de bois;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement est déjà existant et s'harmonise avec le reste du bâtiment et les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2013-03-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 janvier 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2013-02-036**

**EMBAUCHE DE LA COMPAGNIE RÉSEAU CONSEIL DES SAGES INC. – DIRECTION
INTÉRIMAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des travaux publics est laissé vacant depuis le 18 janvier 2013 suite au départ du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT que pendant ce temps, il y a lieu de se pourvoir d'un directeur intérimaire au Service des travaux publics pour une durée indéterminée ou jusqu'à l'entrée en fonction d'un candidat à ce poste;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il y a lieu de retenir les services de la compagnie Réseau Conseil des Sages inc., laquelle fournira les services professionnels d'un directeur du Service des travaux publics, soit monsieur Donald Boucher;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 29 janvier 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier:

QUE la Ville d'Otterburn Park retienne les services de la compagnie Réseau Conseil des Sages inc. et de son mandataire, monsieur Donald Boucher pour agir à titre de directeur intérimaire du Service des travaux publics de la Ville au tarif journalier de 700 \$, plus les taxes applicables;

QUE l'entrée en poste de monsieur Boucher soit effective à compter du 23 janvier 2013, le tout selon les modalités et conditions décrites à l'offre de services retenue de ladite compagnie et datée du 17 janvier 2013 et de la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires professionnels soient puisés à même le poste budgétaire Voirie autres honoraires 02-320-00-419.

**RÉSOLUTION
2013-02-037**

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN 2013 – APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* permettent aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, McMasterville, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Basile-le-Grand et Otterburn Park désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2013, la Ville d'Otterburn Park est mandatée par toutes les municipalités participantes pour préparer et lancer un appel d'offres publics, sous réserve d'obtenir le consentement écrit de chacune desdites municipalités;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 30 janvier 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park procède, conformément à l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 14.3 du *Code municipal du Québec*, à un appel d'offres pour le contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux incluant les municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, McMasterville, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Basile-le-Grand et Otterburn Park;

QUE l'approbation de la soumission par la Ville d'Otterburn Park lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

**RÉSOLUTION
2013-02-038**

PARTICIPATION DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE DÉMONSTRATION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ÉCOLOGIQUE – RECONSTRUCTION HARMONIEUSE DE L'AGRICULTURE (RHA)

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre de services de l'organisme Reconstruction Harmonieuse de l'Agriculture (RHA) afin de participer au projet intitulé : « De l'entretien durable aux paysages comestibles »;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à aménager des sites publics de démonstration d'aménagements paysagers écologiques en façade de bâtiments publics dans les municipalités de la Montérégie-Est pendant la saison estivale 2013 ainsi que d'offrir gratuitement des ateliers pratiques extérieurs, des conférences grand public et des formations pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park juge opportun de participer à ce projet de démonstration et ainsi rehausser l'aménagement paysager donnant sur la façade avant du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 30 janvier 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal accepte de participer au projet « De l'entretien durable aux paysages comestibles » pour l'année 2013, selon la proposition de l'organisme RHA en accordant un soutien financier de 1 250 \$ pour cette année;

QUE le conseil municipal accorde à cet organisme la gratuité de la salle du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine pour l'utiliser dans le cadre de ce projet et lorsque celle-ci est disponible;

QUE le conseil municipal mandate les Services des travaux publics, de l'urbanisme, des communications et du loisir et de la culture de la Ville pour collaborer avec la RHA à la réalisation de ce projet;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce projet soient puisés à même le poste budgétaire Projets spéciaux divers 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2013-02-039**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN ÉTUDIANT DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE
AGROALIMENTAIRE, CAMPUS DE ST-HYACINTHE – SAISON ESTIVALE 2013**

CONSIDÉRANT que l'institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de St-Hyacinthe, offre une formation professionnelle en paysage et commercialisation en horticulture ornementale;

CONSIDÉRANT que l'ITA offre un programme de stage en milieu de travail aux étudiants dans le cadre de cette formation;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park juge opportun de bénéficier de l'expertise et des connaissances d'un stagiaire en horticulture afin de favoriser l'installation et l'entretien de nos divers aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que l'embauche temporaire d'un stagiaire pour la saison estivale de l'année 2013 remplace un des postes d'employé temporaire (étudiant), tel que prescrit à la convention collective des employés cols bleus de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 5 février 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

QUE le conseil municipal offre un stage en milieu de travail à un étudiant en paysage et commercialisation en horticulture ornementale de l'ITA, campus de St-Hyacinthe, selon les conditions usuelles d'embauche de la Ville;

QUE le conseil municipal accepte que l'un des postes d'employé temporaire (étudiant) soit réservé pour l'entrée en poste d'un stagiaire en horticulture;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce salaire soient puisés à même le poste budgétaire Parcs-Salaires réguliers 02-750-00-141.

**RÉSOLUTION
2013-02-040**

LES COURSES GOURMANDES – MARATHON DES MICROBRASSERIES

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Courses Gourmandes tiendra, le 10 novembre 2013, un événement de course sur route traversant la Vallée-du-Richelieu et ayant comme thématique, les micro-brasseries et la gastronomie locale;

CONSIDÉRANT que cette activité sportive et gourmande se veut accessible et festive pour tous les participants et se déroulera notamment sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'à cet égard, la Ville assure à l'entreprise Les Courses Gourmandes, une visibilité de cette activité dans les outils publicitaires municipaux et assure également une logistique collaborative pour contribuer au succès de cette activité;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE le conseil municipal assure à l'entreprise Les Courses Gourmandes, une visibilité de cette activité dans les outils publicitaires municipaux et assure également une logistique collaborative pour contribuer au succès de cette activité.

**RÉSOLUTION
2013-02-041**

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – DEMANDE DE
SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu a adressé une demande de subvention à la Ville pour soutenir le maintien du service, nommé « Ventre plein, j'apprends bien », destiné à plusieurs enfants de l'École Mountainview à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que certains enfants, issus de familles moins bien nanties, reçoivent à tous les jours, au moins une collation nutritive et dans d'autres cas, des repas complets;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 6 février 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier:

QUE le conseil municipal verse une subvention de 200 \$ au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu pour le service « Ventre plein, j'apprends bien »;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire Subventions aux organismes reconnus 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2013-02-042**

OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AMITIÉS BRAYE-BURN

CONSIDÉRANT que l'Association Amitiés Braye-Burn a formulé une demande de subvention à la Ville d'Otterburn Park pour l'aider à maintenir ses activités de promotion et d'organisation d'échanges d'ordre social, culturel, touristique, sportif et économique entre des citoyens de la Ville d'Otterburn Park et des citoyens de la Ville de Saint-Jean de Braye;

CONSIDÉRANT que l'Association Amitiés Braye-Burn encadre un projet d'échange culturel entre les deux villes pour les étudiants et ce, depuis l'année 2005;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture adressée aux membres du conseil municipal en date du 6 février 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une subvention au montant de 200 \$ à l'Association Amitiés Braye-Burn pour soutenir le projet d'échange culturel étudiant qui aura lieu à l'été 2013 entre la Ville d'Otterburn Park et la Ville de Saint-Jean de Braye;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire Subventions aux organismes reconnus 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2013-02-043**

**COMPENSATION DES COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – PROJET DE RÈGLEMENT
PROVINCIAL**

CONSIDÉRANT que le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la*

récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

CONSIDÉRANT que l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

QUE le conseil municipal demande au Ministre du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013, la Ville d'Otterburn Park pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

QUE le conseil municipal fasse parvenir copie, pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park, de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

**RÉSOLUTION
2013-02-044**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (RIEVR) –
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES FRAIS DE SERVICES PROFESSIONNELS
EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AUGMENTATION DE RÉSERVE
D'EAU POTABLE, DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION ET DE
SÉCURISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu a pour mission d'approvisionner en eau potable le territoire des municipalités sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT que pour respecter ses obligations, la Régie doit procéder aux études préliminaires requises ainsi que préparer les plans et devis pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour réaliser ces travaux sont évalués à 682 000 \$ et représentent une quote-part maximale de 10,16 % pour la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, le conseil de la Régie a adopté le règlement numéro 22-12, intitulé : « Règlement d'emprunt concernant les frais de service professionnel en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution »;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance dudit règlement et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adressée aux membres du conseil municipal en date du 5 février 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier:

QUE le conseil municipal approuve le règlement numéro 22-12, intitulé : « Règlement d'emprunt concernant les frais de service professionnel en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution ».

**RÉSOLUTION
2013-02-045**

**MONTAGE DU VÉHICULE INCENDIE DE MODÈLE CHEVROLET SILVERADO 2013 –
OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – 911 PRO INC.**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite pour le montage d'un véhicule du Service incendie de la Ville a été lancé conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 18 janvier 2013, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que le résultat final est le suivant, à savoir :

Soumissionnaires	Prix soumis/taxes incluses
911 Pro inc.	29 869,63 \$
Entrepôt Illimité inc.	32 259,20 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie adressée aux membres du conseil municipal en date du 21 janvier 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

QUE le conseil municipal confie le montage final du véhicule incendie Chevrolet Silverado 2013 à l'entreprise 911 Pro inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 29 869,63 \$, taxes incluses et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire Fonds de roulement 03-800-00-001.

**RÉSOLUTION
2013-02-046**

**PRUDENT GROUPE CONSEIL – FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE ET DE
MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT que la Ville réalise présentement la mise à niveau du Plan municipal de sécurité civile et de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce plan ne peut être effectif et efficace sans la bonne compréhension des membres du conseil municipal ainsi que des employés municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir une formation aux acteurs concernés afin de leur permettre d'avoir une connaissance générale de leur rôle et du mode de fonctionnement municipal en cas de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'une offre de services a été sollicitée auprès de la firme Prudent Groupe Conseil, qui encadre déjà le travail du comité portant sur le plan municipal de mesures d'urgence, pour dispenser ladite formation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adressée aux membres du conseil municipal en date du 29 janvier 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE le conseil municipal mandate la firme Prudent Groupe Conseil pour la formation des membres du conseil municipal et des employés municipaux sur le plan municipal de sécurité civile et de mesures d'urgence, selon leur offre de services datée du 28 janvier 2013 pour une somme de 1 200 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette formation soient puisés à même le poste budgétaire Frais de formation 02-130-00-454.

**RÉSOLUTION
2013-02-047**

CONSTITUTION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu des demandes et des plaintes reliées principalement à la sécurité routière et à la vitesse sur les rues de notre territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire à cet effet se doter d'un comité de travail de sécurité municipale afin de l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que ledit comité sera et est formé des personnes suivantes :

- Monsieur le conseiller, Normand Grenier, responsable et président du comité;
- Monsieur Frédéric Allard, membre du comité;
- Monsieur Claude Cadieux, membre du comité;
- Monsieur Stéphane Morris, membre du comité;
- Monsieur le directeur général, Daniel Desnoyers, cadre responsable pour l'amorce des travaux du comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 février 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE le conseil municipal procède à la création du comité de travail de sécurité municipale en conformité avec le document constitutif dudit comité et mandate monsieur le conseiller Normand Grenier, pour agir à titre de responsable et président du comité, des citoyens otterburnois, messieurs Frédéric Allard, Claude Cadieux et Stéphane Morris, pour agir à titre de membres ainsi que monsieur le directeur général Daniel Desnoyers, pour agir à titre de cadre responsable pour l'amorce des travaux du comité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h37 à 20h51:

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Clarisse Viens | Suivi du dossier de la rue Comtois |
| 2. Luc Larivée | Vitesse excessive sur la rue
Connaught et au coin de la rue
Connaught et du chemin Ozias-Leduc |

RÉSOLUTION 2013-02-048

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier:

QUE la présente séance soit et est levée à 20h52.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière